

Informations de base	
2010/2513(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment le cas de Liu Xiaobo Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Chine	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2010	Décision du Parlement	T7-0006/2010	Résumé
21/01/2010	Résultat du vote au parlement		
21/01/2010	Débat en plénière	CRE link	
21/01/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2513(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Nature de la procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0055/2010	19/01/2010	
Proposition de résolution		B7-0054/2010	19/01/2010	
Proposition de résolution		B7-0053/2010	19/01/2010	
Proposition de résolution		B7-0051/2010	19/01/2010	
Proposition de résolution		B7-0041/2010	19/01/2010	
Proposition de résolution		B7-0040/2010	19/01/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0006/2010	21/01/2010	Résumé

Résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment le cas de Liu Xiaobo

2010/2513(RSP) - 21/01/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment le cas de Liu Xiaobo.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, ADLE, Verts/ALE, GUE/NGL, ECR et EFD.

Le Parlement demande **la libération immédiate et inconditionnelle de Liu Xiaobo**, exprime sa solidarité avec ses actions et initiatives pacifiques en faveur de réformes démocratiques et de la protection des droits de l'homme, et condamne fortement le harcèlement judiciaire dont il a fait l'objet.

Liu Xiaobo, éminent militant des droits de l'homme, universitaire, est le coauteur de la Charte 2008 une pétition appelant à la réforme constitutionnelle, à la démocratisation et à la protection des droits de l'homme, que plus de 10.000 citoyens chinois ont signé par la suite. Le 25 décembre 2009, le tribunal intermédiaire populaire n° 1 de la ville de Pékin a jugé Liu Xiaobo coupable d'incitation à la subversion contre l'autorité de l'État et l'a condamné à 11 ans de prison. Les pouvoirs publics ont fondé cette condamnation sur le rôle joué par M. Liu dans la rédaction et l'organisation de la signature de la Charte 2008 ainsi que sur six essais critiquant le gouvernement chinois, publiés entre 2005 et 2007.

Réaffirmant son **opposition absolue au recours à la peine de mort en toutes circonstances**, le Parlement condamne également l'exécution d'Akmal Shaikh, déplorant le fait que les autorités chinoises aient fait la sourde oreille face aux demandes répétées de l'Union européenne et de l'un de ses États membres pour que la peine de mort soit commuée.

La résolution appelle les autorités de la République populaire de Chine à honorer leurs engagements pris devant le Conseil des droits de l'homme et à se conformer aux dispositions de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998. Elle déplore le fait que la Chine, dans le contexte de son examen périodique universel de 2009, ait rejeté toutes les recommandations faites par les États membres des Nations unies en ce qui concerne la liberté d'expression, la liberté d'association, l'indépendance du pouvoir judiciaire, les garanties accordées aux professions juridiques, la protection des défenseurs des droits de l'homme, les droits des minorités ethniques, l'abolition de la peine de mort, l'abolition de la rééducation par le travail, l'interdiction de la torture, la liberté des médias et les voies de recours efficaces face à la discrimination.

Le Parlement souligne que **le bilan de la Chine en matière de droits de l'homme reste très préoccupant**, et il invite le Conseil et la Commission à mettre en avant le cas de Liu Xiaobo au prochain sommet UE-Chine. Il insiste sur la nécessité de réaliser une évaluation globale et un renforcement des dialogues UE-Chine concernant les droits de l'homme. Il estime que le développement de relations économiques avec la Chine doit s'accompagner d'un dialogue politique efficace, et demande que **le respect des droits de l'homme fasse partie intégrante du nouvel accord-cadre actuellement en cours de négociation avec la Chine**.

Enfin, les députés se félicitent de l'intention de **Google** de cesser de coopérer avec les autorités chinoises en ce qui concerne le filtrage et la censure sur l'internet, et demandent à toutes les autres entreprises de faire de même. La Chine est invitée à respecter intégralement la liberté d'expression sur l'internet.